



COMMISSION FEDERALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

REUNION DU 28 JUILLET 2009

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux qui sont données pour information et ne remplace en rien la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier recommandé. Le Procès verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées étant mis en ligne ultérieurement.

CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR 2

ANOMALIES CONSTATEES SUR LES FEUILLES DE MATCH DU TOULOUSE RODEO F.C. EN CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR 2, AU COURS DE LA SAISON 2008 / 2009 :

- participation, dès le début de la saison, de joueurs non détenteurs d'une licence puisque ne pouvant être reclassés dans les rangs amateurs qu'à compter du 01.10.2008 (joueurs BERDIER Kévin et CESTO Jean-Christophe),
- participation de joueurs sous le numéro de licence d'autres joueurs du club (joueurs BERDIER Kévin, CESTO Jean-Christophe, DE SANTI Benjamin, LEGROS Alexis, BURGASSI Yohan et RAFFIC Hugues),
- obtention d'une licence dispensée du cachet Mutation pour des joueurs ayant eu une qualification la saison dernière ou la saison en cours (joueurs DIATTA Mamadou et SILITI Kais)
- utilisation, tout au long de la saison, d'un nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation supérieur à la limite fixée par l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Décision :

- Exclusion de toute compétition officielle de l'équipe première Senior du RODEO F.C. à compter du 28.07.2009.
 - Mise en délibéré en ce qui concerne les situations de MM. Aziz KOURAK, Mohamed BELBACHIR et des joueurs Kevin BERDIER, Jean-Christophe CESTO, Amadou DIATTA, Kais SLITI, Benjamin DE SANTI, Julien KOSTIRA, Mohamed BENAZIZI, Djamal EDDINE, Alexis LEGROS, Hugues RAFFIC et Johan BURGASSI, suspendus à titre conservatoire à compter du 13.07.2009 par la Commission Centrale des Litiges et Contentieux du 07.07.2009.
-